

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAYFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Février 1880.

Chronique générale.

Le besoin de dictature, d'oppression, de pression administrative dont M. le ministre de l'instruction publique nous donne chaque jour des preuves surabondantes, se manifeste du reste partout où passent les républicains parvenus au pouvoir. Qu'il s'agisse d'administration, d'enseignement, de finances, de travaux publics, de presse, c'est l'autorité absolue qui parle. Cette autorité implacable est, à la vérité, coiffée du bonnet rouge ; mais c'est toujours l'autorité sans atténuation, le despotisme tel que le veut la République française.

C'est à l'esprit de despotisme auquel nous venons de faire allusion qu'il faut faire remonter les décisions arbitraires que vient de prendre le ministre de la guerre à l'égard de l'École de Saint-Cyr.

Non-seulement le général Hanrion a été changé, mais tout le personnel supérieur militaire est ou va être modifié. La raison de ces mesures est que la plupart des officiers dont il s'agit sont des élèves de l'École de la rue des Postes, et qu'ils croient en Dieu. La France ajoute avec une malveillance des plus malheureuses : « Ce n'est pas seulement le personnel qui est visé, c'est l'esprit qui régnait et règne encore à l'École. »

Un autre journal, calomniant tous les élèves, prétend que, grâce à l'esprit religieux, les élèves sont partagés en deux camps qui se haïssent.

Ce sont là de mauvaises paroles contre lesquelles on ne saurait trop protester. Il n'y a dans nos écoles militaires, tout aussi bien à l'École polytechnique qu'à La Flèche, à Saumur qu'à Saint-Cyr, qu'un seul esprit : il s'appelle le patriotisme ; et nous ne comprenons pas dans quel but misérable des journaux français poursuivent une pa-

reille campagne contre l'élite de notre jeunesse militaire.

En aucun pays, un journal n'oserait tenir un semblable langage.

Par décision prise en conseil des ministres, avec approbation, afin de permettre aux ministres de donner tout leur temps aux graves questions politiques, législatives et parlementaires ;

Afin que toutes les questions personnelles et matérielles des ministères, en retard ou courantes, puissent recevoir la prompt solution qu'elles méritent ;

Il a été décidé qu'à l'avenir les deux conseils des ministres qui se tiennent régulièrement chaque semaine, sous la présidence de M. Grévy, ne s'occuperont que des solutions à donner ;

Deux ou trois fois par semaine, il se tiendra au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, un conseil de cabinet auquel prendront part les sous-secrétaires d'Etat qui conserveront la responsabilité entière des affaires courantes.

Des réanions distinctes de tous les groupes parlementaires de la Chambre des députés auront lieu aujourd'hui mercredi, à l'effet de déterminer l'attitude que chacun de ces groupes devra observer lors de la discussion de la proposition nouvelle relative à l'amnistie et qui se trouve inscrite à l'ordre du jour de la séance de demain.

A l'occasion de la proposition Louis Blanc, sur l'amnistie, M. de Freycinet fera à la tribune une déclaration des plus catégoriques.

On dit, dans les régions officielles, que le général Farre ne réussit pas auprès du Président de la République, et que ses allures tranchantes ne sont guère du goût de M. Grévy qui préférerait de beaucoup le général Gresley.

Il se confirme que M. de Bismark va convoquer tous les gouvernements de l'Eu-

rope à un Congrès relativement au socialisme.

Le *Citoyen*, journal républicain, caractérisé comme suit le gouvernement républicain dont nous jouissons :

« En fin de compte, un gouvernement républicain qui, en retour des réformes qu'il ne réalise pas, des droits et des libertés qu'il ne cède pas, présente un budget de près de trois milliards, ce gouvernement donne trop peu et prend beaucoup trop. Il y a rupture d'équilibre. »

« Ce n'est pas là assurément l'idéal du gouvernement démocratique à bon marché, qui doit être naturellement plus libéral et plus économique que le régime monarchique, mais bien la triste et poignante réalité d'une République opportuniste aux trop longues dents, s'enfonçant dans la chair du peuple taillable et contribuable, qu'il faut arracher avec ou sans douleur. »

Gouvernement à bon marché ! Encore une illusion qu'il faut perdre !

Nous lisons dans le *Moniteur orléanais* cette chose inouïe :

« Il n'était question hier par la ville que de la demande adressée par M. Regnault au proviseur du lycée, l'invitant à envoyer mercredi prochain, au bal de la préfecture, une escouade de ses grands élèves, choisis politiquement, sinon dans un esprit démocratique, parmi ceux qui appartiennent aux familles les mieux placées à Orléans. Notre pédagogue se trouva dans un étrange embarras en recevant cette missive ; les règlements universitaires n'ont pas encore prévu ce genre de gymnastique ; il crut donc devoir en référer, d'un côté aux parents des élus, de l'autre à l'autorité universitaire. »

On ne connaît pas encore la réponse des chefs hiérarchiques, mais elle ne peut guère être que favorable à l'émancipation de l'adolescence conservatrice. Il s'agit, en

effet, de renouveler l'escadron volant de Catherine de Médicis, manœuvrant contre les huguenots, et les moyens de séduction du Vieux de la Montagne au temps des croisades. On ira donc dans les jardins d'Armide ; si ce n'est pas très-austère, c'est du moins classique. »

Après les officiers, les collégiens. Il semblerait que l'Elysée éprouve le besoin d'avoir des uniformes dans ses salons. Mais pourquoi diable aller choisir des lycéens ? Détourner ces gamins de leurs études pour leur faire faire tapisserie dans les salons officiels, voilà une singulière idée. Aura-t-on au moins des lits pour les coucher ? Il est probable que vers les minuit pas mal de ces invités, habitués à se coucher de bonne heure, s'endormiront sur les canapés et les fauteuils. Quel joli spectacle ! Le sommeil de l'innocence à l'Elysée, quoi ! Après avoir eu la République aimable, serions-nous menacés d'avoir la République excentrique ?

Etranger.

Des résolutions définitives viennent d'être prises au sujet des manœuvres d'automne de l'armée allemande. L'empereur assistera aux manœuvres du 3^e corps d'armée et le 40^e corps n'exécutera pas de manœuvres.

Les autres corps d'armée feront de grandes manœuvres de tirailleurs, et il y aura, en outre, à Harbourg, de grandes manœuvres de pontonniers auxquelles prendront part deux compagnies de pionniers de Saxe et deux compagnies de pionniers de Wurtemberg.

Le bataillon-école de l'infanterie qui a été dissous l'automne dernier sera reconstitué le 15 avril.

Madrid. — Le régicide Otero a été condamné à mort en première instance.

Constantinople. — Une caserne s'est écroulée : 200 tués ; 300 blessés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Ce ne fut qu'une explosion ; le conseiller n'avait plus mot à dire, ce qui ne l'empêcha pas de vouloir se donner raison.

— J'ai déjà vu quelque part, disait un membre de la Société, qu'un temple avait existé en cette contrée.

— Dans un pareil site, les Romains pouvaient-ils manquer d'établir un centre d'habitations ?

— Ce ne peut-être les vestiges d'un temple célèbre dans l'antiquité que nous avons sous nos pieds, messieurs, remarqua emphatiquement un sociétaire qui jusque-là n'avait pas pris la parole : *sic transit gloria...*

— *Mundi*, ajouta le fils d'un sociétaire, jeune polache, enchanté de faire preuve, lui aussi, d'érudition... classique.

Pendant que les dissertations se produisaient hardies et promptes, pendant que la fièvre animait les membres de la Société, deux derniers fragments, plus larges que les deux autres, furent extraits d'un tas de pierres terreuses et de débris de toute sorte. L'inscription fut ainsi rétablie :

FABRIQUE DE TUILLES D'IVRY

Ce fut un rude coup ! croyez-le bien. — Quelle tuile ! disait un jeune médecin sceptique disposé à rire de tout, principalement du malheur des autres.

Au fond, le conseiller n'était pas le plus fâché de la déception ; il en eût été même enchanté s'il n'avait pas, lui aussi, risqué une hypothèse si mal accueillie par ses savants et infortunés collègues.

Comme tout le monde avait été trompé d'ailleurs, la consolation fut plus facile et l'on décida l'ajournement indéfini des fouilles de Coulmiers.

Une bonne collation termina la séance : le docteur improvisa des stances au dessert, et quelques flacons de vieux vin furent dégustés avec d'autant plus de plaisir que, sans dater de l'ère gallo-romaine, ils avaient une suffisante apparence d'antiquité pour que contenant et contenu fussent prisés comme de véritables bijoux... archéologiques.

Le comte de Rochebrune se montra, néanmoins, très-affecté d'une pareille mésaventure.

Il y avait là de quoi briser une nature plus aguerrie que la sienne.

Aussi, malgré l'arrivée de Paul et de son ami, le dîner fut triste, très-triste.

Dans une autre circonstance même, après une

telle mystification, M. de Rochebrune fût monté dans sa chambre gémir à l'aise, moins sur le ridicule qu'il avait pu se donner, que sur sa déception ; mais la présence de son fils et du baron de Koenig l'obligèrent à rester au salon commun.

La soirée d'ailleurs ressembla fort au dîner. Après l'échange de quelques paroles banales, le comte, qui ne touchait jamais à un jeu de cartes, se plongea dans la lecture de l'*Union*, pendant que les jeunes gens et les dames faisaient leur partie de whist.

Le silence le plus profond régna bientôt dans le salon, quand l'antiquaire, poussant un cri d'étonnement, se trémoussa sur sa chaise en parcourant avidement un article de son journal :

— A la bonne heure !... Ah ! monsieur de Hohenzollern ! disait-il, comme parlant à un être imaginaire.

On s'occupait beaucoup plus à l'hôtel de Rochebrune des petits incidents du congrès kaïophile ou des séances de la Société archéologique que des événements qui menaçaient de s'accomplir.

Aussi les joueurs se regardèrent-ils avec anxiété, stupéfaits de ces étranges paroles dont ils ne saisissaient pas d'abord le sens.

L'affaire du tumulus aurait-elle troublé les facultés intellectuelles du comte ? se demandèrent-ils.

Le baron de Koenig, d'ordinaire si impénétrable, si maître de lui-même, était devenu très-pâle.

— C'est une grave nouvelle, poursuivit M. de Rochebrune qui, cette fois, venait de terminer sa lecture. L'empereur a déclaré la guerre à la Prusse. C'est officiel.

Et il expliqua en peu de mots les motifs de cette terrible guerre.

Tumulus, whist et congrès furent bientôt oubliés. Le premier moment de surprise passé, après un court silence pendant lequel chacun réfléchissait, à son point de vue, sur les conséquences possibles de cette détermination, la conversation redevint générale, inquiète.

Puis les émotions de la journée, jointes à celles que provoquait une telle résolution, commandèrent le repos.

Le baron se disait en outre extrêmement pressé d'écrire à sa famille pour l'informer de ce qui se passait.

— Dans ma bibliothèque, mon cher ami, vous trouverez, lui dit le comte, tout ce qu'il vous faut pour écrire. Je n'ai pas besoin de vous y conduire ?

— C'est que... je craindrais vraiment d'être trop indiscret. Vous savez, monsieur, que, quand j'écris, j'écris longuement.

— Mais aussi longtemps que vous voudrez. Ma bibliothèque est assez retirée pour que vous ne soyez dérangé par personne, à cette heure surtout. Prenez donc votre temps...

Vers onze heures, quand le baron de Koenig sup-

Dublin. — Une dépêche de Dublin, en date du 9 février, nous annonce que le théâtre royal de cette ville vient d'être incendié.

Six personnes, y compris le gérant du théâtre, ont péri.

Les pompiers ont eu beaucoup de peine à empêcher l'incendie de gagner les bâtiments environnant le théâtre.

Les lacs gelés. — On lit dans la *Presse* du 6 février: Par suite de la rigueur extraordinaire du froid, le lac de Zirkuitz, en Carniole, n'est plus qu'une immense couche de glace atteignant une épaisseur de 14 à 18 pouces. La masse entière de l'eau s'étant changée en glace, la quantité de poissons, par suite perdus, représente plusieurs milliers de quintaux. On annonce aussi de la haute Autriche que plusieurs grands lacs sont entièrement gelés, phénomène qui ne s'était pas produit depuis un quart de siècle.

LES FEMMES DÉPUTÉS.

Un télégramme de Jowa (Amérique du Nord) mande que la Chambre des représentants a adopté une résolution tendant à réviser la loi constitutionnelle, afin de rendre les femmes éligibles comme députés.

Nous plaignons la sonnette du président!

Chronique militaire.

On a déposé le rapport de la 12^e commission d'initiative sur la proposition des Roys, tendant à supprimer, pour les officiers de l'armée de terre, l'avancement à l'ancienneté et au choix, et à le remplacer par sélection. Voici en quoi consiste la sélection de M. des Roys:

Un officier, pour passer à un grade supérieur, subira un examen d'aptitude.

Le recrutement serait modifié de la façon suivante: Trois Ecoles spéciales seraient créées; l'Ecole Saint-Cyr deviendrait une Ecole normale d'application au même titre que les Ecoles de Fontainebleau et de Saumur; l'Ecole Polytechnique serait supprimée comme Ecole de guerre.

Les officiers seraient ainsi recrutés:

1^o Tout bachelier pourrait concourir, de 17 à 25 ans, pour l'obtention d'un titre d'aspirant-officier. Après cet examen, il serait incorporé en qualité de simple soldat et à titre d'aspirant-officier dans l'armée active, avec engagement de servir, pendant cinq ans, dans l'armée active; il serait envoyé ensuite à l'Ecole spéciale militaire, où il passerait une année, et après avoir subi un examen de sortie dont le résultat lui serait favorable, il aurait la faculté de choisir, par ordre de classement, l'arme dans laquelle il veut servir. Il passerait ensuite deux années dans l'Ecole d'application de son arme, dont six mois dans l'armée.

Tout sous-officier peut concourir et subir l'examen d'aspirant-officier jusqu'à

l'âge de 27 ans; il serait alors envoyé à l'Ecole spéciale militaire sans être tenu à aucun stage dans l'armée.

Le ministre de la guerre vient de nommer le président, les membres et le secrétaire du comité d'infanterie et du comité de cavalerie.

Le comité d'infanterie sera présidé par le général Clinchant, commandant le 6^e corps d'armée. Les membres du comité sont: les généraux de division Rolland, commandant la 7^e division d'infanterie, et Berthe, commandant la 47^e division d'infanterie; les généraux de brigade Vilmette, commandant la 56^e brigade d'infanterie, et Cholleton, commandant l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; les colonels Maurand, commandant le 62^e régiment d'infanterie, et Tramond, commandant le 5^e régiment d'infanterie. Les fonctions de secrétaire seront remplies par le lieutenant-colonel Faure-Bignet, sous-directeur de la 1^{re} direction au ministère de la guerre.

La présidence du comité de cavalerie a été donnée au général de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée. Les membres de ce comité sont: les généraux de division Thornton, commandant la 1^{re} division de cavalerie, et Hoyer de Verneville, commandant la 2^e division de cavalerie; les généraux de brigade de cavalerie de Gressot, commandant la 5^e brigade de cavalerie, et Grévy, commandant la 10^e brigade d'artillerie; les colonels Humann, commandant le 13^e régiment de dragons, et Lenfumé de Lignières, commandant le 2^e régiment de cuirassiers. Le commandant Marin, chef d'escadrons au 8^e régiment de hussards, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire du comité.

Le général Hanrion, commandant l'Ecole de Saint-Cyr, vient d'être, comme nous l'avons déjà dit, révoqué par le ministre de la guerre, ainsi que MM. le colonel Arnoux, commandant en second, le lieutenant-colonel Lacoste de l'Isle, directeur des exercices de cavalerie, le commandant Bourelly, directeur des études, le commandant Villemot, en un mot tous les chefs de service composant l'état-major de l'Ecole.

Jeudi, le général a passé sa revue d'adieu.

Voici l'ordre du général:

« Le ministre informe le général, par lettre du 4 février courant, qu'il est relevé de son commandement, mis dans la position de disponibilité, et remplacé à la tête de l'Ecole spéciale militaire par M. le général Cholleton, dont il attendra l'arrivée pour faire à cet officier général la remise du service.

« Le général, en quittant le commandement de l'Ecole spéciale militaire, où il a vu passer sous ses ordres plus de 250 officiers de cadres et près de 5.000 élèves, remercie les uns de leur collaboration constamment dévouée, les autres des grandes satisfactions qu'il en a toujours reçues.

« C'est avec un véritable déchirement de cœur qu'il adresse aujourd'hui ses adieux

au personnel de l'Ecole et à ses élèves bien-aimés, auxquels il recommande, comme dernier conseil, de rester toujours fidèles à la camaraderie, à la solidarité saint-cyrienne et aux traditions de travail, de discipline, de patriotisme et d'honneur qui font l'orgueil de notre belle Ecole.

» Saint-Cyr, le 5 février 1880.

» Le général commandant l'Ecole,

» L. HANRION. »

Le général Cholleton, qui vient de succéder au général Hanrion comme commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, a adressé aux élèves de cette Ecole l'ordre du jour suivant, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer le style:

« Par décret en date du 3 février courant, M. le Président de la République, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, m'a fait l'honneur de me nommer au commandement de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

» Professeurs et officiers, je compte sur votre zèle, votre dévouement, votre patriotisme, pour m'aider « à fortifier les traditions de discipline et d'honneur, et pour » faire que l'Ecole soit ce qu'elle doit être, » une Ecole uniquement nationale et spécialement militaire. »

» Elèves de Saint-Cyr, vous ne devez avoir qu'une seule ambition, celle de devenir de bons et vigoureux officiers sur lesquels la France « doit compter ». »

» Le général commandant l'Ecole,

» Signé: CHOLLETON. »

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons eu un mardi-gras aussi triste que possible. La pluie a tombé une partie de la journée, et au soir seulement le ciel s'est un peu rasséréné. Tout le monde se félicite de ce que, jusqu'ici, le dégel et cette température pluvieuse ne soient accompagnés d'aucune crue. Bien au contraire, la Loire se tient toujours très-basse, et ses eaux ne sont actuellement qu'à 1^m 20. Les travaux du glacier et de consolidation — l'on pourrait presque dire de fortification — de la prairie d'Offard n'en continuent pas moins. De plus fréquentes et formidables détonations se sont encore fait entendre hier. En ce moment, beaucoup de glaçons passent sous le pont Cessart, vers la rive droite du fleuve.

La banquise de Villebriant s'est considérablement affaïssée; les glaces ne présentent plus qu'une surface presque unie, et si la débâcle allait enfin survenir, on a tout lieu de croire que les glaçons, sensiblement diminués de volume, n'offriront plus assez de résistance pour occasionner de grands malheurs.

Puisse se terminer ainsi cette période d'anxiété, et espérons que les populations riveraines du fleuve ne conserveront pas un trop douloureux souvenir de notre célèbre

glacier, qui pendant un mois a attiré à Saumur tant de milliers d'étrangers.

M. Stears vient de soumettre au Conseil municipal une proposition de prorogation de son traité qui aurait pour conséquence la réduction immédiate du prix du gaz à 30 centimes le mètre cube.

M. l'abbé Lelièvre, aumônier de la Maison de la Retraite, à Saumur, a été nommé curé d'Allonnes. Ce choix a été agréé par le gouvernement.

M. l'abbé Baudriller, vicaire à Saint-Pierre de Cholet, a été nommé aumônier de la Retraite.

M. Solacroup, directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, commandeur de la Légion d'Honneur, est décédé à Cannes dans sa soixantième année.

Quoique le plus jeune des directeurs, c'était le plus ancien dans la carrière, et son influence était considérable dans les résolutions à prendre en commun par toutes les grandes Compagnies.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« On sait que la question de la liberté de la presse a toujours été le cheval de bataille ou si l'on veut le dada favori des républicains. Aujourd'hui qu'ils tiennent le pouvoir, ils chantent une autre antienne. Tous les jours, en effet, de nouveaux procès sont intentés à la presse. Pour ne parler que des choses qui se passent dans nos environs, nous mentionnerons seulement les poursuites dirigées contre deux de nos honorables confrères, le *Courrier d'Angers* et le *Journal d'Indre-et-Loire*.

» Le *Courrier d'Angers* est poursuivi, à la requête du procureur de Saumur, pour diffamation et injures envers le conseil municipal de Montsoreau.

» L'affaire viendra le vendredi 13 février. Le *Courrier d'Angers* fait remarquer qu'il est poursuivi pour deux articles parus dans les numéros des 13 et 14 novembre 1879. Il a donc fallu trois mois moins neuf jours pour trouver ces articles délictueux.

» Vendredi a été appelée l'affaire du *Journal d'Indre-et-Loire*, poursuivi à la requête du ministre public, sous l'inculpation d'offense envers le Président de la République.

» Sur la demande de M. Delahaye, rédacteur en chef gérant du *Journal d'Indre-et-Loire*, l'affaire a été remise à huitaine.

» Le *Journal d'Indre-et-Loire* sera défendu par un avocat étranger au barreau de Tours.

» Toujours dans le même ordre d'idées, on écrit de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) que MM. Ludovic Guette et Louis Lévesque, rédacteurs de la *Sèvre*, journal bonapartiste, qui ont été poursuivis, il y a quelques jours, pour délit de presse, viennent d'être suspendus, pendant un an, le premier de ses fonctions de capitaine dans l'armée territoriale, le second de ses fonctions de sous-lieutenant dans la réserve de l'armée active.

» Et l'on parle de la liberté de la presse! Oui, liberté entière d'écrire dans le sens

posa tout le monde endormi à l'hôtel de Rochebrune, il quitta le siège où il était assis près du bureau, marcha sur la pointe des pieds vers la fenêtre et la porte d'entrée, s'assura que les volets extérieurs étaient suffisamment fermés, tira le verrou et plongea la main dans une de ses poches.

Il en retira un trousseau de petites clefs d'une forme toute particulière, et, après avoir regardé tour à tour le panneton de ses clefs et la garde de la serrure qui fermait le principal tiroir du bureau, en homme expert, il poussa l'une de ses fausses clefs dans l'entrée, donna un tour, et le tiroir s'ouvrit.

Le baron s'essuya le front où perlaient quelques gouttes de sueur et se mit à écouter de nouveau. Il souleva quelques dossiers, une liasse de billets de banque, des lettres, des papiers de famille.

— C'est bien cela, dit-il, en ébauchant un sourire.

Et il sortit une large enveloppe scellée de cire rouge, dont il lut la suscription: *Titres d'Alice*.

— Maintenant, pensa Kœnig, ce n'est pas tout, je suis au plus difficile; mais, si c'était la première fois...

Et, prenant une sorte de cylindre en métal très-malléable, aplati à l'une des extrémités qu'il appliqua sur le sceau du paquet, il frappa à l'autre extrémité un coup sec et fort à l'aide d'un presse-papier de bronze qui se trouvait à portée; et la

cire tomba en poussière.

Le métal conservait l'empreinte exacte du cachet. L'enveloppe ouverte, le baron parcourut rapidement les pièces qui y étaient renfermées, puis, rajustant avec soin les quatre plis du papier, il fit fondre à la bougie un bâton de cire qu'il étendit en appuyant la main sur le petit cylindre dont il venait de se servir. Le cylindre mollit, mais l'empreinte du sceau brisé était exactement reproduite sur l'enveloppe.

— Décidément, dit le baron, Philis est un homme précieux. Voilà un tour qui serait fort utile à Robert Houdin. Je défie le plus habile juge d'instruction de voir ce que ce paquet vient d'être ouvert. Grâce à son procédé, j'en sais beaucoup plus que je ne l'espérais. La fortune vaut mieux encore que je ne l'avais supposé; mais... au diable! si je comptais sur un rival... Il faudra veiller.

Et, ce disant, le baron referma le tiroir, prit ses clefs, et regagna sa chambre aussi tranquille que s'il avait accompli les devoirs d'un galant homme.

Il s'était imaginé qu'il veillait seul ce soir-là à l'hôtel de Rochebrune.

Il se trompait.

Alice aussi ne dormait pas. Une pensée vague, mais accablante, l'obsédait.

Ne comprenant rien à la politique, aux nécessités internationales, elle trouvait qu'une guerre est toujours, quel qu'en soit le motif, une mauvaise

action, un crime. Son imagination lui montrait des armées nombreuses aux prises, des nuages de poudre, le carnage, l'incendie, des morts et des blessés, parmi lesquelles elle distinguait un grand nombre de Français, des compatriotes, son frère...

Ah! si Paul avait pu être à l'abri de tout danger, comme M. de Kœnig, par exemple! Ce dernier, du moins, ne prendrait pas part à la guerre. Mais Paul?...

A cette seule pensée, la jeune fille frissonnait, la fièvre la tenait éveillée dans ces douloureuses anxiétés.

Depuis plus de deux heures, elle luttait en vain contre le cauchemar et l'insomnie, quand elle aperçut une fenêtre illuminée donnant en face de la sienne, de l'autre côté de la cour.

— C'est la chambre de M. de Kœnig, se dit-elle, mais lui qui s'était dit fatigué ce soir. Serait-il malade?

Marton, — la vieille servante dévouée, qui, depuis trente ans, faisait partie de la famille, — Marton reposait près d'Alice. Un coup de sonnette la réveilla. Encore endormie et les yeux fermés, d'un seul bond, la bonne femme sauta près de sa chère maîtresse.

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

Vendredi 13 février 1880.

Représentation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Reggiani et du peintre André Gautier, chevalier de l'ordre d'Isabelle, membre de l'Institut du Progrès.

M. GAUTIER peint en cinq minutes, en vue du public, un tableau à l'huile sur toile, de 1 mètre de hauteur sur 0,75 centimètres de largeur (le genre du tableau est désigné par le public), soit un paysage, soit une marine.

La toile sera exposée au contrôle, avant et après l'exécution des tableaux, pour être examinée et pour qu'il soit bien démontré qu'il n'y a aucune préparation, et sera tirée en tombola.

GALATHÉE

Opéra-comique en 2 actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Pygmalion*, M^{lle} GALLY celui de *Galathée*, M. DELERST celui de *Ganymède*, M. BOULANGER celui de *Mydas*.

Monsieur va au cercle, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Delacour et de Goy, jouée par M. BIGNON et M^{lle} DURILLIN.

ORDRE: 1. Galathée; 2. Séance du peintre A. Gautier; 3. Tirage de la Tombola; 4. Monsieur va au cercle.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

imposé par ceux qui ont le plus crié en faveur de la presse libre. »

CHARLES COUDERT.

Nous avons annoncé, la semaine dernière, la mort aux Etats-Unis de Charles Coudert, le dernier survivant de la conspiration de Saumur.

On sait qu'à la suite de l'incendie de la maison Petor, au mois de décembre 1821, onze jeunes gens avaient été mis en jugement, sur lesquels huit furent acquittés et trois condamnés à mort. L'un de ces derniers était Charles Coudert, âgé alors de vingt-cinq ans.

Ses deux camarades, Delon, qui était le chef de la conspiration, et Strejean, furent exécutés. Quant à Coudert, son frère aîné, qui était le chef de la famille, il trouva moyen d'intéresser à sa cause M^{me} Récamier, laquelle voulut bien se charger d'intervenir auprès du roi. Tout ce qu'elle put obtenir fut une révision du jugement devant un nouveau conseil de guerre. Mais, le 18 avril, ce conseil confirma la sentence des premiers juges. M^{me} Récamier fit de nouvelles démarches, mais inutilement; le roi fut inflexible et il ne resta plus au condamné qu'à se préparer à mourir en soldat. Parmi les papiers restés entre les mains de la famille est encore une lettre adressée par Charles Coudert à sa mère, la veille du jour où il s'attendait à subir son sort. Aux expressions d'une chaleureuse affection pour les siens étaient jointes, dans cette lettre, de courageuses paroles attestant que le condamné ne craignait pas de mourir pour la cause à laquelle il s'était dévoué. Mais, si le recours à la clémence royale était épuisé, il restait encore les ressources de l'amitié fraternelle.

Son frère Eugène avait obtenu l'autorisation de lui faire passer des livres pour adoucir les tristesses de la captivité, et, pièce à pièce, il parvint à lui faire parvenir des vêtements civils; il réussit aussi, moyennant finance, à s'assurer la connivence d'un des gardiens, qui consentit à ne pas verrouiller la porte de la cellule.

Enfin, quand tout fut prêt, il employa, pour distraire l'attention, un stratagème qui réussit à souhait. Il chercha querelle à l'officier de service, et tandis que celui-ci était tout entier à cet incident, Charles Coudert, ayant toute l'apparence d'un fonctionnaire civil, passa, tout naturellement et sans se presser, devant les gardiens et les sentinelles, qui le prirent pour un inspecteur des prisons. Cependant il avait à peine disparu que l'alarme fut donnée.

On fit toutes les recherches imaginables, mais inutilement. Ici encore se montre le dévouement ingénieux d'Eugène. Tandis que la police cherchait en France les traces du fugitif, Eugène débarquait en Angleterre, se faisait passer pour son frère et dépitait les autorités françaises qui se relâchaient de leur vigilance. Le danger ainsi détourné, le condamné rejoignit son frère à Londres; il passa ensuite en Amérique, où il n'a pas résidé moins de cinquante-cinq ans.

Toute cette aventure romanesque a fait beaucoup de bruit dans le temps en France. M^{me} Récamier en parle dans ses Mémoires,

et il en est question aussi dans une lettre de Chateaubriand. M. Coudert a reçu depuis la croix de la Légion d'Honneur et la médaille de Sainte-Hélène. Il les portait avec un légitime orgueil, dit le *Courrier des Etats-Unis* auquel nous empruntons la nouvelle de sa mort.

ANGERS.

Dimanche, la physionomie de la ville d'Angers, grâce au dimanche gras et aux masques, présentait un aspect inaccoutumé. Le mouvement dans les rues était fort grand, et sur les boulevards de Saumur et de Paris surtout, la foule qui se pressait pour voir les masques était si compacte, qu'il était assez difficile de circuler. Nous ajouterons pourtant qu'aucun déguisement très-saillant n'a été remarqué (*Patriote*).

M. le pasteur protestant Audra a fait dimanche, dans la salle du Grand-Théâtre, la 5^e conférence de la ligue de l'enseignement. Le sujet choisi était: *L'instruction de la femme*.

BOURGUEIL.

Un incendie accidentel a éclaté samedi à Bourgueil, chez M. Goupil de Bouillé, propriétaire.

La perte, couverte par une assurance, est évaluée à 3,000 fr.

CHINON.

Le même jour, une vache échappée de la gare de Chinon est venue se prendre dans une plaque tournante et a eu la tête complètement décapitée par le train qui arrive de Tours à 8 heures 3/4 du soir. Le train a subi quelques instants de retard par suite du dérangement de la plaque tournante qui avait fait dérailler la machine. (*Indépendant*.)

LE MANS.

La rue des Chapelains a été mise en émoi, ces jours derniers, par une scène de violence dont heureusement les soldats en garnison au Mans ne nous ont jusqu'ici offert aucun exemple.

Deux soldats du 26^e d'artillerie sortaient, dans un état d'ivresse à peu près complet, de l'un des nombreux établissements publics qui foisonnent dans le quartier, lorsque, tout à coup, ils se trouvèrent en présence de deux jeunes soldats du 40^e de ligne.

Sans provocation aucune de la part de ceux-ci, les deux artilleurs se jetèrent sur eux, les renversèrent sur le sol et les frappèrent violemment.

M. Gouaille, commissaire de police, et un agent se trouvaient à peu de distance de là. Prévenus par quelques personnes, ils accoururent et cherchèrent à retenir les deux artilleurs.

Les deux agresseurs les injurièrent grossièrement, puis, malgré les efforts des deux soldats qui s'étaient relevés et de quelques personnes, ils s'élançèrent sur eux. M. Gouaille reçut un violent coup de pied sur le devant de la jambe et fut à demi étranglé; l'agent fut frappé au visage avec la dernière brutalité.

tout à fait; je vous affirme que j'en suis chagriné au-delà de toute expression, mais il faut que j'aille au marché, malgré le grand désir que j'aurais de rester ici avec vous; je dois y rencontrer des gens dont j'ai besoin. Oui, c'est impossible, ajouta-t-il comme à regret.

— Impossible, impossible! ne dites pas ce mot, il est de méchant augure et attristant; attendons, je vous en prie, jusqu'à demain matin pour parler de ces choses, reprit tante Jeanne. M. le curé sera de retour pour nous dire la messe, j'irai l'entendre avec vous et avec Jacques, si vous le voulez bien.

Il me plait que vous me donniez le bras pour aller à l'église, mon neveu; — il y a longtemps que nous n'avons été aux offices ensemble; — prier Dieu de compagnie porte bonheur, il ne faut pas l'oublier, nous surtout qui avons si grand besoin de son aide.

— Je le sais, je le sais, fit Aubin, mais je crains bien d'être obligé de partir tout de même. — Nécessité fait loi, ma chère tante; mais, d'ici à quelques jours, je serai plus heureux, — plus heureux que vous, à coup sûr, de n'avoir plus à m'absenter et de pouvoir rester tous les dimanches à la ferme avec vous.

— Et puis, ajouta-t-elle, comme si elle n'avait pas entendu ce que venait de lui dire Aubin, M. le curé veut bien nous faire l'amitié de déjeuner à la

Il fallut sept ou huit hommes pour se rendre maître des deux forcenés et les amener à la mairie.

L'autorité militaire, prévenue par M. le commissaire central, envoya immédiatement un maréchal-dés-logis et six hommes de garde pour ramener les deux artilleurs à la caserne.

Il est fort probable qu'ils seront traduits prochainement en conseil de guerre. (*La Sarthe*.)

TOURS.

Boucherie coopérative. — Nous lisons en tête d'un projet pour la formation d'une boucherie coopérative à Tours:

« La cherté de la viande de boucherie ayant démontré l'utilité de l'établissement de boucheries coopératives et civiles, les soussignés se sont réunis à l'effet de jeter les bases de la première société à Tours.

« Malgré l'abaissement du prix des bestiaux sur pied, la boucherie n'en continue pas moins de vendre la viande à des prix abusifs et tout à fait hors de proportion avec les bénéfices que doit rapporter l'exercice consciencieux de toute profession, tout en rançonnant le producteur.

« La fondation d'une boucherie coopérative est le seul moyen de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable à tout le monde, et surtout à ceux de nos concitoyens les moins favorisés de la fortune et du salaire.

« L'idée de la création d'une boucherie de ce genre sera, nous n'en doutons pas, favorablement accueillie par le public tourangeau, qui s'empressera d'adhérer à ce projet avant même qu'aucune souscription soit ouverte. »

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

maison demain; au dessert nous causerons de votre voyage, j'espère qu'il en sera grand temps.

Le repos du dimanche est nécessaire à ceux qui travaillent toute la semaine, et la Providence nous aide d'autant plus que nous l'implorons davantage aux jours qu'elle a marqués pour la prière; il ne faut pas, croyez-moi, contrevvenir à ses volontés.

Le lendemain en effet le digne prêtre et moi nous rentrions de bonne heure au village.

Il paraît qu'il avait eu beaucoup à faire à la ville où je l'avais conduit, car il nous avait fait attendre longtemps, la grande grise et moi, à l'auberge où il me l'avait fait mettre à l'écurie avec une bonne litière, et le ratelier largement garni.

Moi, j'étais de planton à côté d'elle pour surveiller le fameux ratelier auquel la rapacité des valets d'écurie aurait bien pu faire quelque emprunt qui n'aurait pas été du goût de la jument.

Quand M. le curé vint pour me relever de ma faction, il était tard, et il songea qu'il était ma foi bien temps de souper.

— Je ne te demande pas si tu as faim, garçon, me dit-il, cela doit être, car moi qui n'ai ni ton âge ni tes bonnes dents, je dirai de grand cœur à la soupe deux mots bien sentis.

— On a dîné à la ferme, dis-je en regardant la grande horloge de l'auberge qui marquait neuf heures.

— Vaut mieux tard que jamais, reprit le prêtre

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : Six Millions de Francs.

Siège social : 7 et 9, rue Tailbout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;
RIGAL, docteur en droit;
DE BULLEMONT, officier de la Légion d'Honneur;
LALOU, banquier;
VATEL, industriel;
CRETEY, ancien notaire;
ROLLAND D'ESTAPES, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire;
LÉVY, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCESSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes :

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit : 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT :
4 fr. pour un an.
7 fr. pour deux ans.
9 fr. pour trois ans.
Abonnement d'essai :
1 fr. pour trois mois.

Les abonnés au journal le *Conseiller* pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Jérôme. — *Bulletin*, par X. Dachères. — *Théâtres*, par Damon. — *Le glacier de la Loire*, par R. V. — *Le voyage de S. M. l'impératrice de Russie*, par R. Bryon. — *Courrier du Palais*, par Maître Guérin. — *Le vieil Alger*, par R. Bryon. — *Triste jour*, par F. Bourgeat. — *La guerre dans le Transvaal*, par R. Bryon. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer (suite). — *Courrier des modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — *Echecs*.

GRAVURES : *Le glacier de la Loire* : une rue de Villebrienne envahie par les glaces. — *Voyage de S. M. l'impératrice de Russie* : le wagon-salon et le wagon-salle à manger du train impérial. — *Salon de 1879* : *Une noce chez un photographe*, tableau de M. P.-A. Dagnan-Bouvret. — *Le vieil Alger*, dessins de M. P. Vallois. — *Théâtre de l'Ambigu* : *Turenne*, drame historique en cinq actes et neuf tableaux, de MM. Marc-Fournier, Delacour et Lermina; troisième tableau. — *Triste jour* : funérailles d'un enfant. — *La guerre dans le Transvaal* : les chefs Bovane et Sekukuni; les Swazis à l'assaut des retranchements défendus par les Bassutos; capture de Sekukuni. — *Rébus*.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

en souriant de la mine contrite que je faisais en face des tiraillements de mon estomac qui devenaient féroces, mes dix-huit ans et les neuf heures aidant.

On s'empressa de nous servir un solide et copieux repas auquel, je dois le dire, monsieur le curé fit presque autant honneur que moi.

Dame! le grand air souffle pour tout le monde, et l'estomac du digne homme, tout comme le mien, en avait ressenti les actifs effets.

— Allons vite nous reposer quelques heures, me dit-il, car il nous faut repartir au plus tard à deux heures du matin, pour arriver au village assez à temps pour faire sonner la messe à l'heure habituelle.

— Allons dormir, répondis-je au brave homme, je vais donner la botte à la grise et je me charge de vous réveiller au moment voulu.

En effet, bien longtemps avant l'aube, la jument était attelée, les lanternes allumées, la lune étant avare de ses clartés cette nuit-là, et M. le curé était descendu, son bréviaire sous le bras, bien enveloppé dans sa houppelande, nous primes la route qui devait nous conduire chez nous.

Il faisait grand froid, dame! on était aux environs de la Noël, et c'était un beau temps de saison.

(A suivre.)

MIE D'ACHONNE.

LES RESSOURCES

DE

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

— Mon neveu, lui dit-elle alors de sa voix douce et charmante, il y a bien longtemps que nous n'avons point passé un dimanche tous ensemble.

A Jacques et à moi vous nous manquez beaucoup les jours de repos, car il n'y a pas de fête réelle au logis quand le maître y fait défaut; quand la place de quelqu'un de la famille est vide, cela attriste ceux qui restent.

Nous vous prions donc de ne pas nous quitter demain; plus tard vous reprendrez vos courses si bon vous semble et si vous les jugez encore utiles à vos intérêts; mais demain nous désirons être en famille pour toute la journée, ne nous refusez pas cette joie, je vous en prie.

— Je le voudrais, je vous assure, tante Jeanne, mais c'est impossible, s'écria mon frère qui se sentait talonné par l'échéance de Noël et qui ne voulait pas encore nous faire part de ses inquiétudes, tant qu'il conservait, au fond de son esprit, quelque espérance d'en pouvoir sortir; c'est impossible

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PSYCLÉ, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 13 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 12 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 20	»	10	Crédit Foncier colonial ..	535	»	5	Canal de Suez	768 75	5	»
3 % amortissable	83 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. ..	1122 50	10	»	Crédit Mobilier esp.	»	»	»
4 1/2 %	115	»	»	Obligations foncières 1877 ..	367	»	2	Société autrichienne.	592 50	»	2 50
5 %	116 95	»	13	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	718 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512 50	»	»	Crédit Mobilier	687 50	23 50	»	Orléans	383	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	340	»	»	Crédit foncier d'Autriche	763 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	382	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	314	»	4	Est	790	»	»	Nord	381 25	»	»
— 1865, 4 %	527	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée	1187 50	2 50	5	Ouest	385 50	»	»
— 1869, 3 %	404	»	1	Midi	873	»	3 50	Midi	381 75	»	»
— 1871, 3 %	398 50	»	1 50	Nord	1505	»	2 50	Paris (Grande Ceinture)	391	»	»
— 1875, 4 %	321	»	1	Orléans	1190	»	5	Paris-Bourbonnais	381	»	»
— 1876, 4 %	532	»	1	Ouest	777 50	»	1 25	Canal de Suez	573 50	»	»
Banque de France	9230	»	5	Compagnie parisienne du Gaz. .	1318 75	18 75	»				
Comptoir d'escompte	875	»	5	C. gén. Transatlantique	632 50	2 50	»				
Crédit agricole	»	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6 — 45 — — — — —	— — — — —
8 — 56 — — — — —	— — — — —
1 — 25 — — — — —	soir, — — — — —
3 — 32 — — — — —	— — — — —
7 — 15 — — — — —	express, omnibus, (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —	— — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus, express.
8 — 31 — — — — —	— — — — —
9 — 40 — — — — —	— — — — —
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	— — — — —
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rues des Pâiens et du Petit-Versailles, Avec remise, écurie, cour et jardin, d'une superficie de 40 ares environ.

UNE AUTRE MAISON

Située rue des Pâiens, Comprenant salon, salle à manger, vestibule, cuisine, cour; au premier étage, trois chambres à coucher et grenier au-dessus. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (37)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude du notaire, Le dimanche 22 février 1880, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 29, Occupée par M. Hégron, avec remise, écurie, magasins, serres, cours, jardin et bassin d'eau vive. S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE TRÈS-BELLE MAISON, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 21; 2^o UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue Royale, n^o 25, 27 et 29, occupée par M. Boisseau-Jamain et autres; 3^o UNE VASTE MAISON, située à Saumur, quartier des Ponts, rue de l'Île-Neuve, n^o 21, avec jardin, servitudes et boire; 4^o ET UNE PROPRIÉTÉ, à Bagnoux, chemin de Munet, comprenant bâtiments, servitudes, pressoir et 77 ares de vigne attenant. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (47)

ON DEMANDE un garçon de magasin connaissant l'entretien des voitures et harnais. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

Avec MAGASINS, HANGARS et ÉCURIES Située à Saumur, sur les Ponts, rue du Port-Cigongne, Occupée par M. Gallais, négociant.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve ROCHER, propriétaire à Loudun, ou à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GALLAIS. (38)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 75. S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire à Saint-Martin, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (39)

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

À Saint-Lambert-des-Lèves, canton de l'Île-Rouge. S'adresser à M. BLAIN. (639)

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille: 1 mètre 55 centimètres. Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.



INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^{me} PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLAÇON: 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc. Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N ^o 1, format in-octavo.....	fr. 6
N ^o 2 — in-quarto.....	10
N ^o 3 — ministre.....	13
N ^o 4 — in-folio.....	20

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas. Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le